retirement of senior faculty leaving room at the bottom for junior faculty?

CONCLUSIONS

The intention of the National Finance Committee in looking at the federal fiscal transfers for post-secondary education was to examine the responsibilities of the government of Canada in meeting this financial commitment. The witnesses the Committee heard generally agreed that the federal government has a responsibility in the post-secondary field beyond providing unconditional fiscal transfers; that the establishment of national objectives for post-secondary education is clearly of interest to the federal government if for no other reason than its responsibility to be accountable to Parliament for the amount expended in the area; that the conundrum of excellence versus equality of access brought on, in part, by financial constraint, is worthy of a national debate; that the importance, quality and type of research engaged in is the responsibility of both levels of government; and that the training of sufficient highly qualified manpower to meet the future faculty needs of Canada's universities is a concern to both levels of government. Arriving at the conclusion that there is a combined role for both levels of government in maintaining a high quality university system in Canada is not difficult, but determining what this university system should look like, what it should accomplish, and how federal financial resources should be spent to support such a system is not simple.

The Committee heard from five groups of witnesses over the course of its investigation, but quickly realized that the subject requires a much more thorough review. The Committee would have to hear from such witnesses as the Secretary of State and representatives of provincial governments; it would have to hear from a wider range of universities; it would have to hear from the private sector and from students. In short, the Committee realized that to meet its requirement to report the Estimates, it must keep its hearings limited and report on the conclusions it had already drawn. The Committee is now determining whether it should undertake a larger review of this subject.

Respectfully submitted,

FERNAND-E. LEBLANC, Chairman.

pourrait-on encourager la poursuite d'études de doctorat au Canada tout en orientant les étudiants vers la carrière d'enseignant universitaire? Pourrait-on favoriser la retraite anticipée des professeurs d'expérience pour laisser la place aux jeunes professeurs?

CONCLUSIONS

En abordant l'étude des transferts fiscaux fédéraux pour le financement de l'enseignement postsecondaire, le Comité des finances nationales voulait examiner quelle responsabilité financière devait assumer le gouvernement du Canada dans ce domaine. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont de façon général convenu que le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur de l'enseignement postsecondaire ne devrait pas se borner au simple versement de transferts fiscaux inconditionnels: que l'établissement d'objectifs nationaux en matière d'enseignement secondaire concernait définitivement le gouvernement fédéral, ne serait-ce que pour rendre compte au Parlement des deniers dépensés dans ce secteur; que le choix entre l'excellence et l'accessibilité universelle, imposé en partie par les contraintes financières, doit faire l'objet d'un débat national; que l'ampleur, la qualité et l'orientation de la recherche relèvent des deux paliers de gouvernement; et que la formation de professeurs suffisamment compétents pour satisfaire les besoins futurs des facultés universitaires canadiennes doit préoccuper les deux paliers de gouvernement. S'il est assez facile de conclure que le gouvernement fédéral et les provinces ont également un rôle à jouer si l'on veut maintenir l'excellence du réseau universitaire au Canada, il n'est pas aussi simple d'établir comment ce réseau devrait être structuré, quelles réalisations on devrait attendre de lui, et quel soutien le gouvernement fédéral devrait lui apporter.

Au cours de ses audiences, le Comité a entendu cinq groupes de témoins, mais il a vite réalisé que la question mériterait une étude beaucoup plus approfondie. Le Comité devrait notamment entendre le témoignage du Secrétaire d'État, celui des représentants des gouvernements provinciaux; il devrait aussi recueillir l'opinion d'un plus grand nombre d'universités et permettre aux représentants du secteur privé et aux étudiants de s'exprimer sur cette question. Bref, le Comité a constaté que pour satisfaire à son mandat de faire rapport sur les prévisions budgétaires, il ne pouvait multiplier ses audiences et qu'il devait s'en tenir à communiquer les conclusions qu'il avait déjà tirées. Le Comité se demande toutefois s'il devrait entreprendre une étude plus approfondie de cette question.

Respectueusement soumis,

Le président, FERNAND-E. LEBLANC.